



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE

Madame	Danielle Morin	Siège #4
--------	----------------	----------

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 209 – 2015

Suivant la proposition de: Shany Leblanc

Dûment appuyée par: Gilles Arbour

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2015.

No: 210 -2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 10 août 2015

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

D'APPROUVER le procès-verbal de la session régulière du 10 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'août 2015.

6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU

Aucun rapport n'est déposé

7. COMITÉ D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois d'août 2015 spécifiant que 15 permis ont été émis pour une valeur de 354 500 \$, dont une maison neuve, pour un cumulatif de 124 permis pour l'année 2015.

8. TRÉSORERIE

8.1 Annulation des cartes de crédit VISA

No: 211 -2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée de cartes de crédit MasterCard;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'ANNULER les cartes de crédit VISA aux noms de Gaétan Morin, Anne-Marie Daher et Richard Gagné (no compte 4530 9202 5485 5000) de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

8.2 Signataire comptes, carte de crédit, accès Internet, signataire permis et autorisations

No: 212 – 2015

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Chantal Duval à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :

D'AUTORISER Mme Chantal Duval à être signataire sur tout compte bancaire appartenant à la Municipalité;

D'AUTORISER Mme Chantal Duval à faire les dépôts, faire les placements et pouvoir consulter les comptes bancaires par Internet et y faire des paiements.

D'AUTORISER Mme Chantal Duval à posséder une carte de crédit au nom de la Municipalité.

D'AUTORISER Mme Chantal Duval à préparer et signer les différentes demandes de permis, autorisations et certificats d'autorisation au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1 Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs pour le mois d'août 2015

No: 213 – 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois d'août 2015.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	août	121 280,54 \$
Salaires	août	38 336,99 \$
Mensuels	août	41 097,64 \$

TOTAL 200 715,17 \$

Représentés par chèques C1520155 à C15200219, LO150013 à LO150021 et D150079 à D1500151.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière

10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10.1 Embauche directrice générale

No: 214 – 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité était à la recherche d'une direction générale depuis le départ de M. Richard Gagné;

CONSIDÉRANT QU' à la suite des démarches entreprises pour recruter la nouvelle personne responsable de la direction générale, la candidature de Mme Chantal Duval a été retenue;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'EMBAUCHER Mme Chantal Duval à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière aux conditions salariales contenues à l'intérieur des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Plateau sportif

No: 215 – 2015

CONSIDÉRANT QUE les ancrages de but de soccer ne sont pas sécuritaires, mais que les buts doivent rester amovibles;

CONSIDÉRANT QUE les filets de buts de soccer sont endommagés;

CONSIDÉRANT QUE des achats pour la patinoire extérieure étaient prévus au budget 2015;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu:

D'APPROUVER l'achat de quatre supports pour apprendre à patiner, l'achat d'ancrages amovibles pour les buts de soccer chez TechSport et l'achat de filets de buts de soccer chez Omni-Tech et d'appliquer les dépenses estimées à 500 \$ au G/L 02-701-50-690-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Fourniture et matériel

No: 216 – 2015

CONSIDÉRANT QUE le service de loisirs a besoin de matériel pour la réalisation de ses activités et la sécurité des locaux;

CONSIDÉRANT QUE ces achats étaient prévus au budget 2015;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu:

D'APPROUVER les dépenses suivantes : tableau de comportement pour le camp de jour, barrière robuste pour les escaliers, tapis de sol, divers ballons et articles de sports et d'appliquer les dépenses estimées à 500 \$ au G/L 02-701-50-690-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

11.3 Location de salle et spectacle du souper des bénévoles

No: 217 – 2015

CONSIDÉRANT QU'une résolution (184 – 2015) a été adoptée pour fixer la date du souper des bénévoles au 14 novembre 2015;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission de l'Érablière Chez Bruneau à 30 \$ par personne (taxes et service inclus) et d'une soumission de l'Érablière A. Grégoire à 32,75 \$ par personne (taxes et service inclus);

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions de groupes de musique pour l'animation de la soirée (Marco Calliari à 1 500 \$ plus taxes, sonorisation et éclairage non inclus; Les Caméléons à 650 \$ plus taxes, sonorisation et éclairage inclus; Marilou Martin à 2 200 \$ plus taxes, sonorisation et éclairage inclus);

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu:

D'APPROUVER la proposition de l'Érablière Chez Bruneau pour la réception, d'approuver la proposition du duo Les Caméléons pour l'animation et le spectacle et d'appliquer les dépenses au G/L 02-110-00-493-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Demande d'approbation – dépenses Festival des Artisans

No 218 – 2015

CONSIDÉRANT la demande du service de la Culture d'approuver les dépenses pour le Festival des Artisans pour le mois de septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses prévues ont été vérifiées par les membres du comité du Festival;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses avaient déjà été approuvées dans le budget déposé en début d'année;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

D'AUTORISER les dépenses ainsi que les transferts budgétaires demandés dans le rapport (pièce jointe) présenté par le coordonnateur à la Culture pour le mois de septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Demande d'approbation – dépenses Diffusion culturelle

No 219 – 2015

CONSIDÉRANT la demande du service de la Culture d'approuver les dépenses pour le spectacle de Gaya du 18 septembre prochain;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Shany Leblanc
Il est résolu :**

D'AUTORISER les dépenses pour le spectacle de Gaya du 18 septembre 2015 (pièce jointe).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Eaux de ruissellement route 343

No 220 – 2015

CONSIDÉRANT que deux citoyens ont reçu chacun une mise en demeure du ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant l'eau provenant de leur arrière-cour et se déversant sur la route 343 ;

CONSIDÉRANT que ces deux citoyens ont demandé l'aide de la Municipalité car ils affirment qu'ils ne sont pas responsables de la problématique de ruissellement ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire les démarches auprès du MTQ pour tenter de trouver une solution au problème de ruissellement sur la route 343.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Lignage rues

No 221 – 2015

CONSIDÉRANT que le lignage des rues doit être refait annuellement ;

CONSIDÉRANT qu'au minimum, deux soumissions seront demandées;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'OCTROYER le contrat de lignage de rues au plus bas soumissionnaire, de faire faire les travaux cet automne et d'appliquer les dépenses au GL 02-355-00-641-00.

13.2 Achat sable et sel pour l'hiver 2015-2016

No 222 – 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prévaloir d'une réserve de sable et de sel pour la période hivernale 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour le sel, soit

Sel Frigon 98,50 \$/tm plus taxes livré
Sifto 99,41 \$/tm plus taxes livré

CONSIDÉRANT qu'au minimum, deux soumissions seront demandées pour le sable ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sable et de mixage pour la période hivernale 2015-2016 au plus bas soumissionnaire et d'appliquer la dépense au poste budgétaire 02-330-00-620 (sable et sel).

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sel pour la période hivernale 2015-2016 à Sel Frigon au prix de 98,50 \$/tm (livraison incluse) plus taxes pour environ 230 tonnes et d'appliquer la dépense au poste budgétaire 02-330-00-620 (sable et sel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

14.1 Bacs bleus et bacs noirs

No 223 – 2015

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournit les bacs aux nouveaux résidents (nouvelles constructions);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a plus de réserve de bacs;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Compo-Recycle offre les bacs à 35 \$ plus taxes pour les bacs bleus usagés et 70 \$ pour les bacs noirs neufs (comparativement à 89,99 \$);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :**

D'ACHETER 20 bacs bleus et 20 bacs noirs et de financer la dépense à même le surplus cumulé environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun règlement

16. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

16.1 Mise aux normes des installations électriques extérieures – parc de l'étang et salle communautaire

No 224 – 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est l'hôte de plusieurs évènements culturels extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces évènements demandent une installation électrique adéquate et respectant les normes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions (Électricité Yanick Gagnon inc. à 3 773,53 \$ plus taxes et Jocelyn Breault inc. à 3 398,70 \$ plus taxes);

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2015

D'OCTROYER le contrat de mise aux normes des installations électriques extérieures à l'entreprise Jocelyn Breault inc., d'appliquer les dépenses en lien avec ces travaux au GL 03-313-10-044 et de financer les dépenses avec le surplus cumulé non affecté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS, 20 min. selon règlement 131-92

Quelques citoyens posent des questions et le maire y répond.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No 225 – 2015

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu :

QUE la présente séance du conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 35.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière